

3 | Jeunesse

Depuis le début des années 2010, la France se positionne parmi les premiers pays européens en matière de fécondité, avec un taux d'environ 2 enfants par femme. Même si ce chiffre connaît un ralentissement ces dernières années, les 800 000 naissances par an seront autant d'élèves et de nouveaux actifs sur le marché du travail dans les années à venir, et constituent ainsi un atout potentiel pour l'économie française dans une Europe vieillissante.

En 2011, la répartition sur le territoire français des 5,6 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans est différente de celle de la population totale et elle varie d'une classe d'âge à l'autre. Les territoires urbains, dotés de pôles universitaires et bien équipés en infrastructures, demeurent des territoires attractifs pour l'ensemble des jeunes, étudiants ou actifs.

Les jeunes majoritairement présents dans les territoires densément urbanisés

En 2013, les jeunes de 18 à 24 ans constituaient un peu moins de 8,3 % de la population de l'Union européenne à 28 États membres (UE 28), la France se situant proche de cette moyenne, avec 8,4 % de la population.

Rapportés à la population des régions françaises, les 18-24 ans sont plus présents en Guyane (10,3 %), à la Réunion (10 %), en Île-de-France (9,4 %) et dans le Nord-Pas-de-Calais (9,2 %). L'échelle régionale masque une tendance plus générale de la localisation des jeunes, majoritairement présents dans les territoires densément urbanisés, à proximité des capitales régionales et dans les grandes aires urbaines¹ – comme Paris, Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, Rouen et Nancy – qui

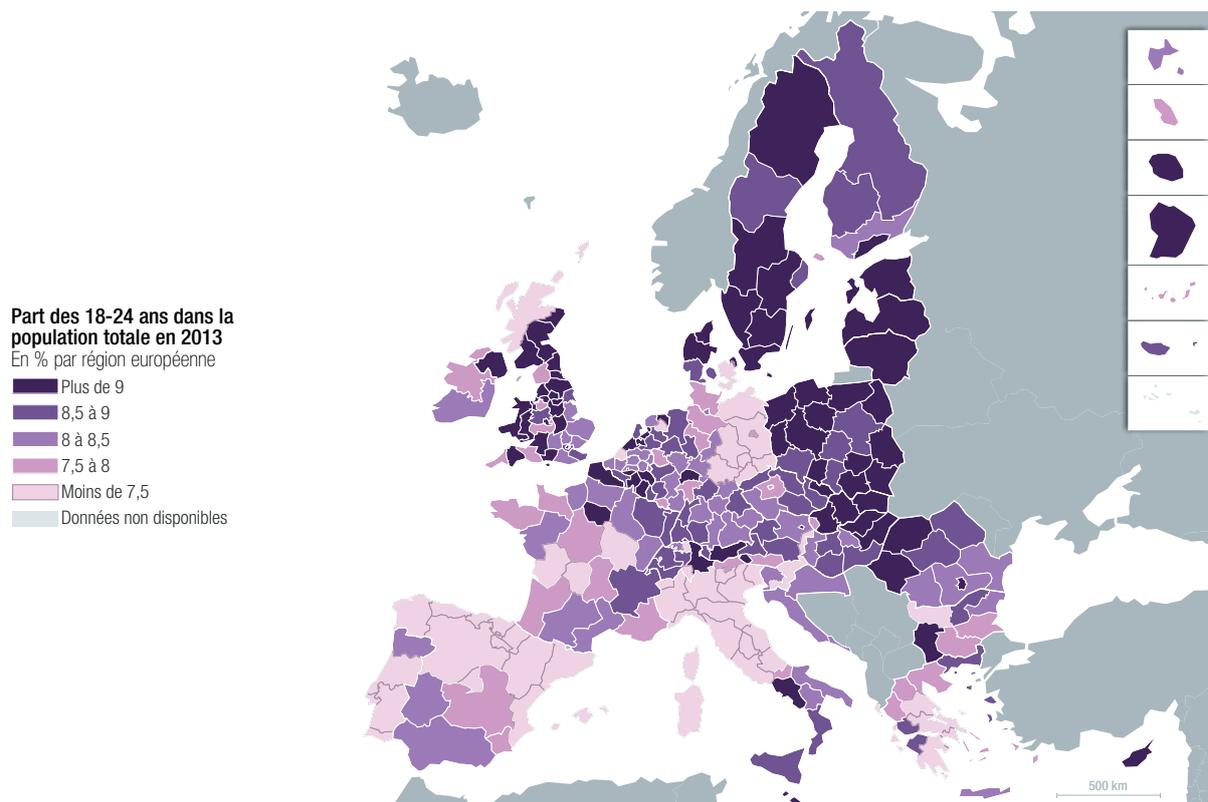
concentrent la moitié des 18-24 ans, mais seulement un tiers de la population totale.

La répartition géographique des moins de 17 ans est identique à celle de l'ensemble de la population, les jeunes vivant alors le plus souvent chez leurs parents.

Entre 18 et 24 ans, les jeunes en études supérieures ou en début de vie active se concentrent dans les grandes villes. Trente d'entre elles regroupent les trois quarts des étudiants de métropole. À partir de 25 ans, la plupart des jeunes ont terminé leurs études. Seuls 2,8 % des 25-29 ans les poursuivent. Ces jeunes adultes entrent dans la vie active et restent dans les principaux pôles d'activité économique.

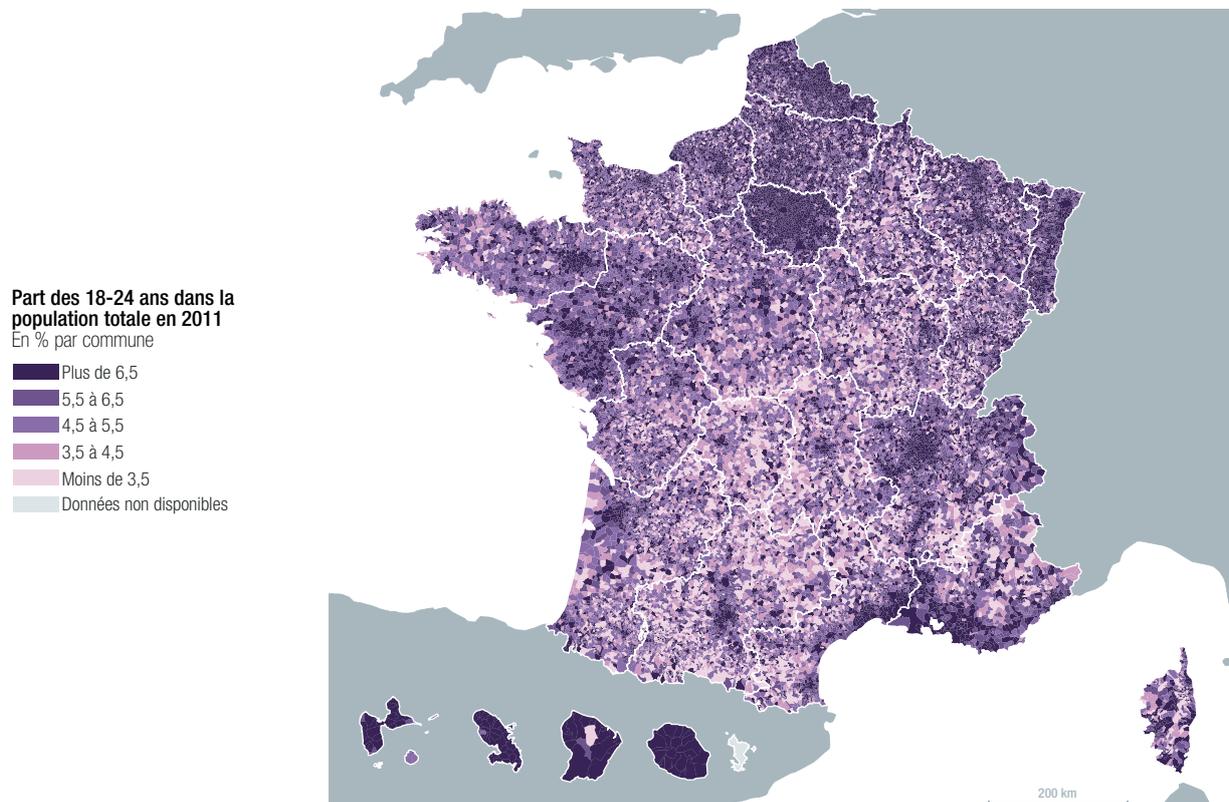
1 D'après le zonage en aires urbaines 2010 défini par l'Insee, une « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et des communes des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Carte 1 ► Part des jeunes de 18-24 ans dans les régions européennes en 2013



Source : Eurostat, 2013.

Carte 2 ► Part des jeunes de 18-24 ans par commune en 2011



Source : Insee, RP 2011.

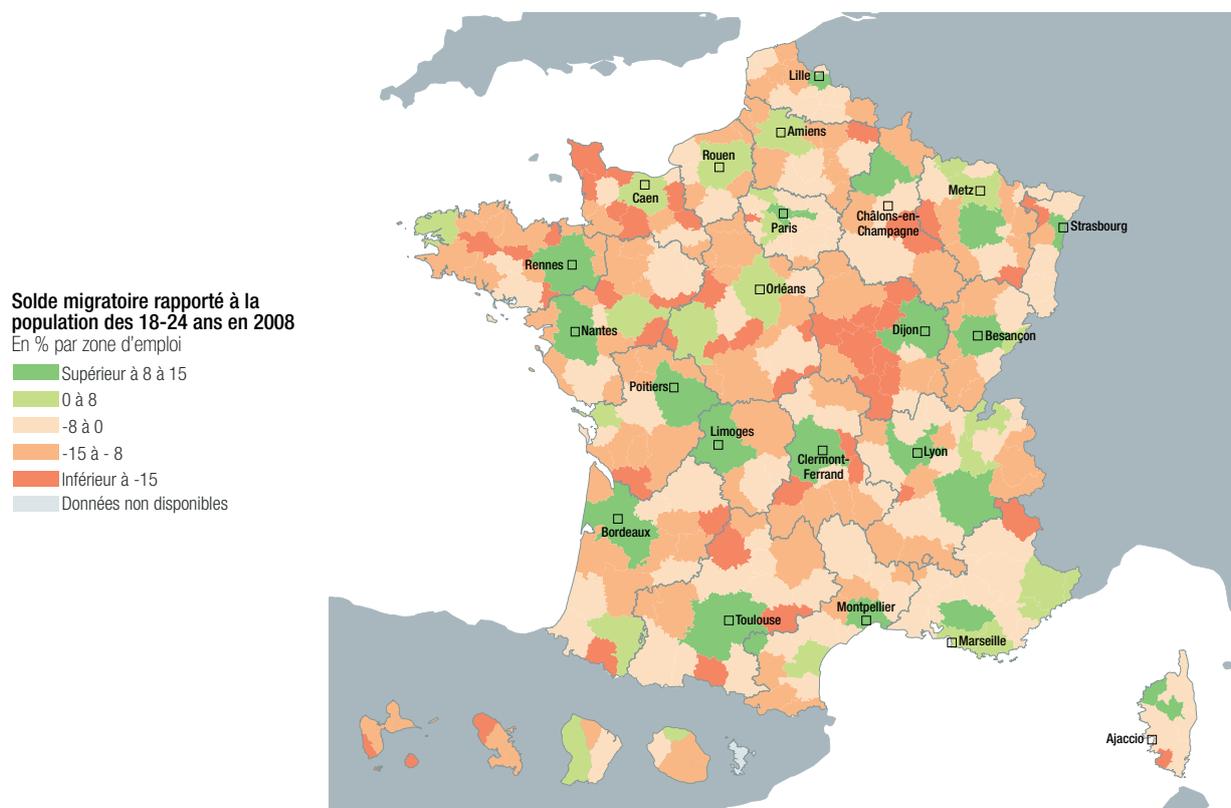
Des jeunes très mobiles entre 18 et 24 ans, attirés par des territoires urbains et dotés d'universités

C'est principalement entre 18 et 24 ans que les individus sont les plus mobiles : 31 % des 18-24 ans résidaient dans une autre zone d'emploi cinq ans auparavant. La période des études et d'entrée dans la vie active ainsi que l'installation en couple et la constitution d'une famille rendent les jeunes mobiles.

Les zones d'emploi du quart ouest et du centre-ouest comptent une forte proportion de jeunes nouveaux

arrivants. Il en est de même pour les zones comportant une capitale régionale – comme Rennes, Toulouse, Poitiers, Montpellier – ou pour des territoires souvent dotés d'une grande métropole universitaire, comme Grenoble. Les jeunes adultes sont attirés par les régions urbaines bien équipées en infrastructures universitaires et disposant d'un marché du travail étendu et varié.

Carte 3 ► Solde migratoire rapporté à la population des jeunes de 18-24 ans, en 2008



Source : Insee, RP 2008. Traitement Bureau de l'observation des territoires - CGET.

Note de lecture : Les zones d'emploi de Paris, Lille ou encore Rennes ont vu davantage d'arrivées de 18-24 ans que de départs ; en Bourgogne, toutes les zones d'emploi, sauf celle de Dijon, ont un solde migratoire des 18-24 ans déficitaire.

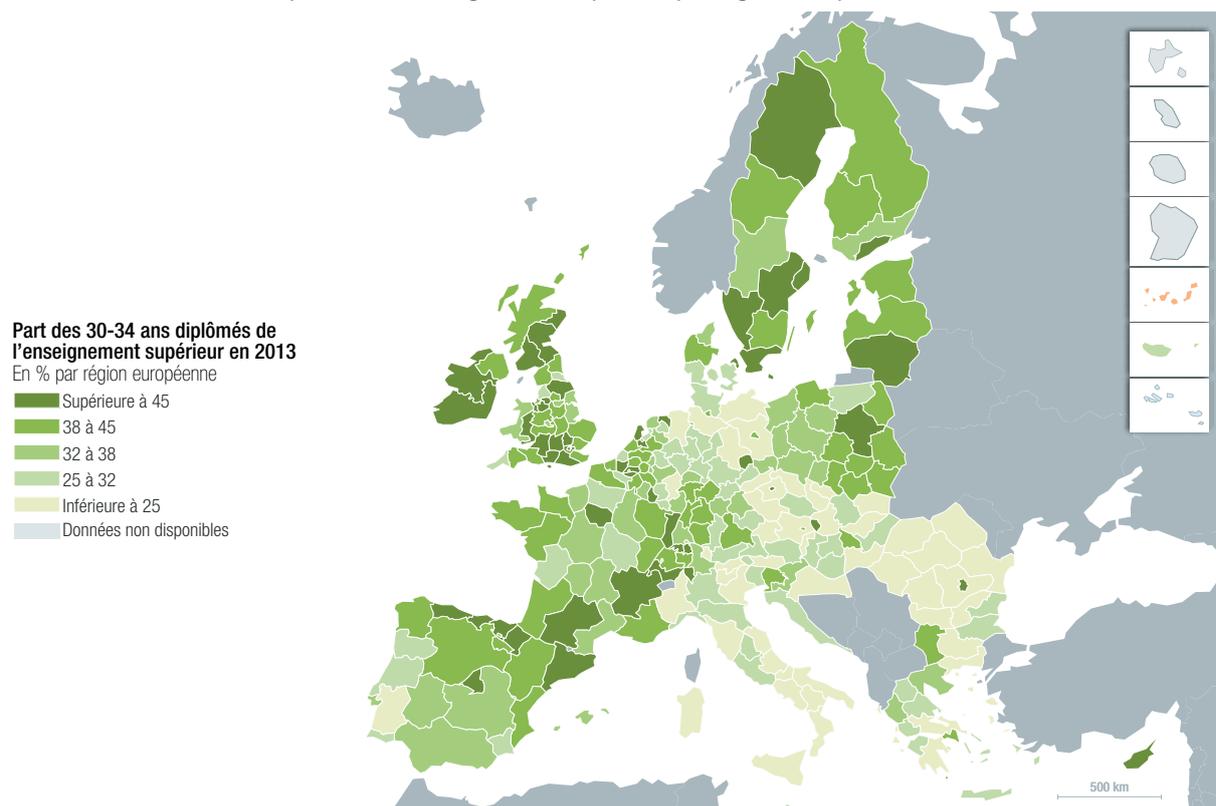
Des régions françaises se distinguant par des proportions élevées de jeunes diplômés

Le capital humain désigne l'ensemble des compétences, qualifications, aptitudes et expériences accumulées par un individu. En favorisant l'insertion sociale et l'emploi, il est un gage de moyens pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Il constitue un facteur d'adaptation à l'économie et d'insertion sociale.

Les niveaux d'éducation, approchés par les **taux de diplômés de l'enseignement supérieur des 30-34 ans**, varient fortement d'une région à l'autre, en particulier au sein des régions européennes. Dans les trois quarts des États membres de l'UE à 28, la région capitale est celle qui enregistre le plus fort taux. Il est de plus de 55 % dans dix régions (Inner London, Outer

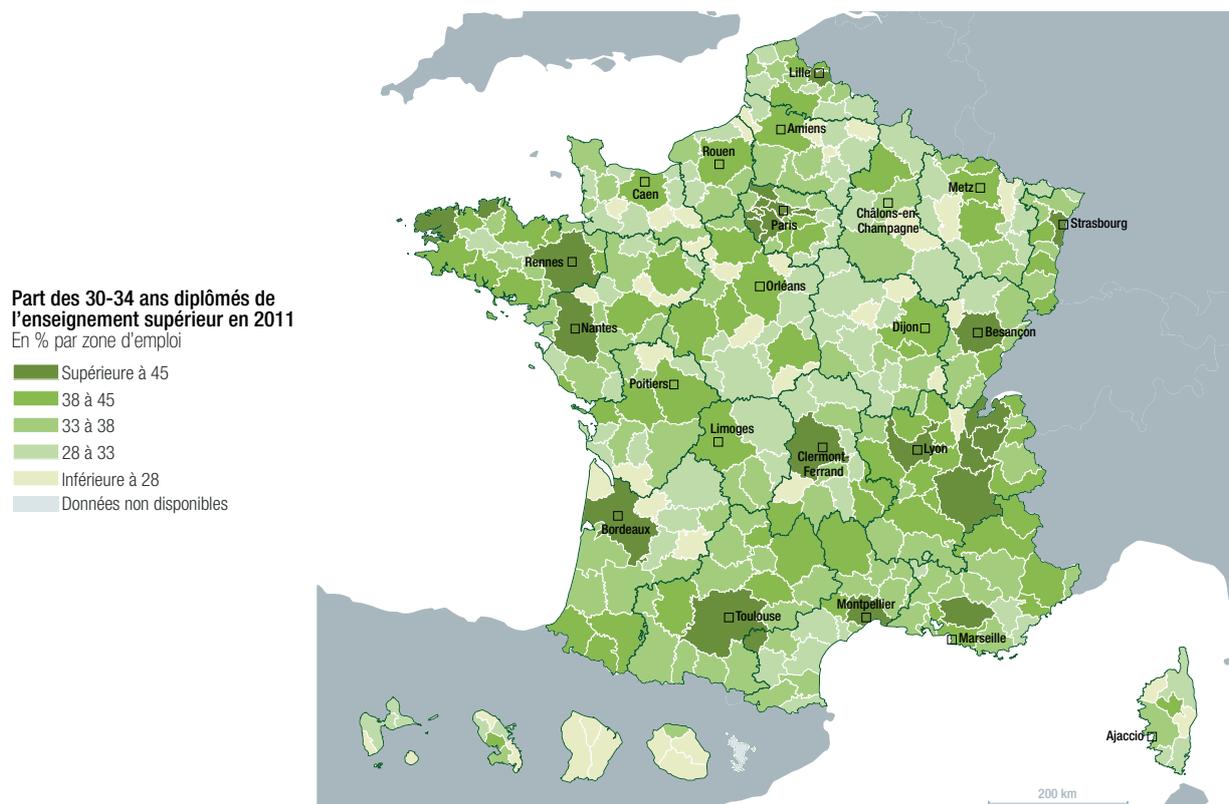
London et Eastern Scotland, province du Brabant wallon en Belgique, Pays basque espagnol, Utrecht aux Pays Bas et les régions capitales du Danemark, de la Suède et de la Finlande), mais il est inférieur à 15 % dans une région tchèque ainsi que dans une région roumaine. En 2013, la moyenne pour la France métropolitaine (44,1 %) est supérieure à celle de l'UE 28 (36,9 %). Sept régions françaises se situent au-dessous de la moyenne européenne, contre quatre en 2010 : Picardie, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Haute-Normandie, Limousin et Languedoc-Roussillon, avec des taux allant de 30,7 % à 36,2 %. Les taux les plus élevés concernent l'Île-de-France, Rhône-Alpes et l'Alsace, où ils dépassent les 47 %.

Carte 4 ► Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par région européenne (2013)



Source : Eurostat, 2013.

Carte 5 ► Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, par zone d'emploi (2011)



Source : Insee, RP 2011.

Les disparités sont également marquées à l'échelle des zones d'emploi. C'est autour des grandes agglomérations attractives et dotées d'une offre de formation diversifiée que les taux de diplômés du supérieur sont les plus élevés, avec plus de 50% : Paris et les zones d'emploi de l'ouest de l'Île-de-France, Lille, Toulouse, Lyon, Nantes, Grenoble, mais aussi Annecy et Aix-en-Provence. C'est dans ces territoires que l'on retrouve des jeunes actifs aux emplois les plus qualifiés (cadres, professions intermédiaires). Les zones d'emploi autour de Caen, Reims, Orléans, Metz, Dijon, Limoges, Clermont-Ferrand ou encore Bordeaux, ont une proportion de diplômés du supérieur modeste, entre 25 et 30%. Ce faible niveau de qualification des

jeunes adultes trouve en partie son origine dans le déficit migratoire des jeunes, en particulier des plus diplômés, et dans un contexte économique peu favorable, comme dans les zones d'emploi d'outre-mer.

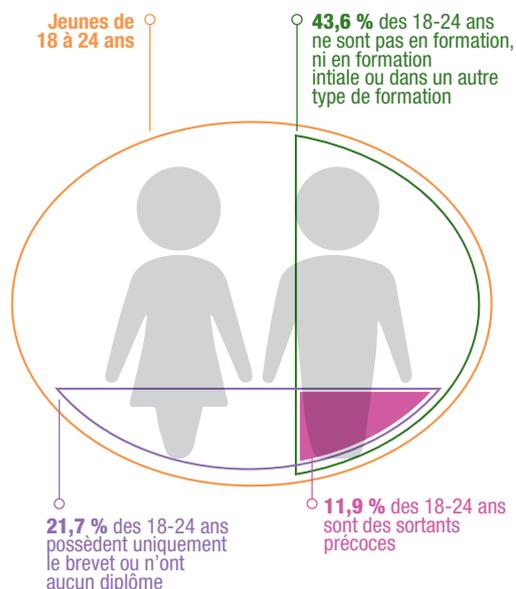
Dans les zones d'emploi méridionales, notamment littorales, en Languedoc-Roussillon, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine, la forte attractivité, qui s'accompagne d'un développement tourné davantage vers l'économie résidentielle, se traduit par des arrivées nombreuses de main-d'œuvre souvent peu qualifiée. Ce phénomène contribue à tirer le taux de diplômés du supérieur vers le bas dans les zones d'emploi où l'activité touristique est importante.

Environ 530 000 jeunes Français sont sortis prématurément du système scolaire et de la formation en 2011

La répartition géographique des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur permet d'identifier des territoires dynamiques et compétitifs. À l'inverse la **part des jeunes sans diplôme** et la **part des jeunes non insérés (ni en emploi ni en études)** sont deux indicateurs de difficultés potentielles – au regard des enjeux de l'insertion sociale et du développement humain humain – pour entrer dans l'économie de la connaissance.

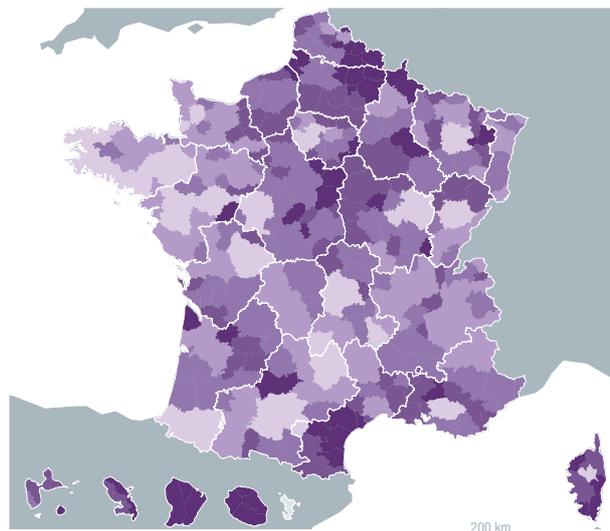
En France, la **part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire et la formation** s'élevait à 11,9% en 2011, selon Eurostat. Supérieur à la cible (10%) visée par l'Union européenne pour 2020, le taux de décrochage scolaire place la France en bas du tableau, en 20^e position parmi les 28 pays de l'UE.

Graphique 1 ► En 2011, 11,9% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces



Source : MEN-DEPP.

Carte 6 ► Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme



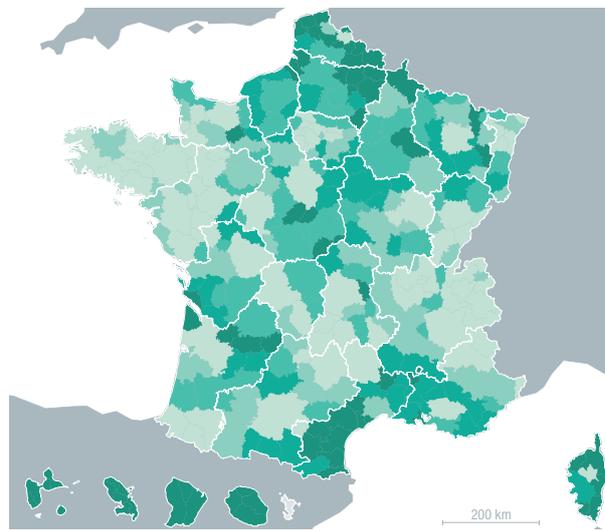
Part des jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme en 2011

En % par zone d'emploi

- Supérieure à 13
- 11 à 13
- 9 à 11
- 7 à 9
- Inférieure à 7
- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2011.

Carte 7 ► Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés



Part des jeunes de 15-24 ans non insérés en 2011

En % par zone d'emploi

- Supérieure à 21
- 19 à 21
- 17 à 19
- 15 à 17
- Inférieure à 15
- Données non disponibles

Source : Insee, RP 2011.

L'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges permet de quantifier le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes entrent sur le marché du travail. En 2011, la part de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme est comprise entre 4,6 % (zone d'emploi de Rennes) et 25,6 % (zone d'emploi de Calvi-L'Île-Rousse), avec une moyenne nationale de 8,9 %.

Dans les DOM, elle est comprise entre 10,7 % (Basse-Terre, en Guadeloupe) et 42,6 % (Saint-Laurent, en Guyane), avec une moyenne beaucoup plus élevée qu'en métropole (17,7 %). Les zones d'emploi des grandes aires urbaines sont marquées par de faibles taux de jeunes sans diplôme, avec quelques exceptions (dans le Nord et le Languedoc-Roussillon).

En revanche, les zones d'emploi situées en Île-de-France, à la frontière de la Suisse, en Rhône-Alpes, au sud du Massif Central, en Pays de la Loire et en Bretagne, se distinguent dans l'ensemble par de faibles taux, souvent inférieurs à

10 %. La géographie des jeunes non insérés, à savoir ni en emploi ni en études, est sensiblement similaire.

Les facteurs explicatifs tiennent à la fois aux contextes économiques, sociodémographiques et aux spécificités en matière de formation.

Le contexte économique et social de ces zones d'emploi peut présenter des difficultés en termes d'environnement plus ou moins propice à la réussite scolaire : montée du taux de chômage, faiblesse du niveau de vie médian. Le chômage est susceptible d'agir directement sur l'échec scolaire, à travers l'image du marché du travail et la rentabilité attendue des études, notamment pour les jeunes peu ou pas diplômés. Les problèmes d'emploi rencontrés par les adultes peuvent décourager les jeunes de poursuivre des études. Un faible niveau de vie peut agir comme un frein à mener une scolarité dans de bonnes conditions. Les bas revenus peuvent affecter la scolarité en contraignant les dépenses de toutes natures, y compris de matériel éducatif.

► LA STRATÉGIE EUROPE 2020 EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Les objectifs chiffrés d'Europe 2020 sont déclinés en objectifs nationaux spécifiquement définis pour chaque État membre, en fonction de sa situation relative par rapport à l'objectif concerné.

Dans le cadre du dialogue entre la France et la Commission, les objectifs fixés à la France en matière d'éducation ont été les suivants : « réduire le taux de décrochage scolaire à 9,5 % et atteindre 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans ». Au regard des objectifs européens, en 2013, la part des jeunes Français de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur atteint 44 %, plaçant la France parmi les pays les plus performants de l'Union européenne (cible à 40 %) et de l'OCDE, mais les disparités entre territoires sont fortes. Les hommes sont moins en avance que sur les femmes dans ce domaine : 39,5 % contre 48,5 %. Les régions Midi-Pyrénées et Île-de-France se distinguent par une part supérieure à 50 % de jeunes diplômés d'enseignement supérieur. Aucune région de métropole ne se situe en dessous de 31 %. Avec 11,5 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les

18-24 ans en 2012, la France se rapproche de la cible des 10 % visée par l'Union européenne pour 2020. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

Six régions (Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Limousin, Auvergne et Île-de-France) ont atteint la cible européenne ou s'en approchent. À l'opposé, la part de « sorties précoces » dépasse 16 % dans les régions Picardie, Corse et les DOM.

Cet indicateur est relativement stable depuis 2003. Le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes.

La proportion de jeunes ayant interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite jusqu'en 2009. En 2010, cette proportion enregistre une hausse. Si la France a rattrapé en grande partie son retard, il reste que le pourcentage de jeunes de faible niveau d'études est stable ces dernières années et demeure supérieur à celui des pays du nord de l'Union européenne.

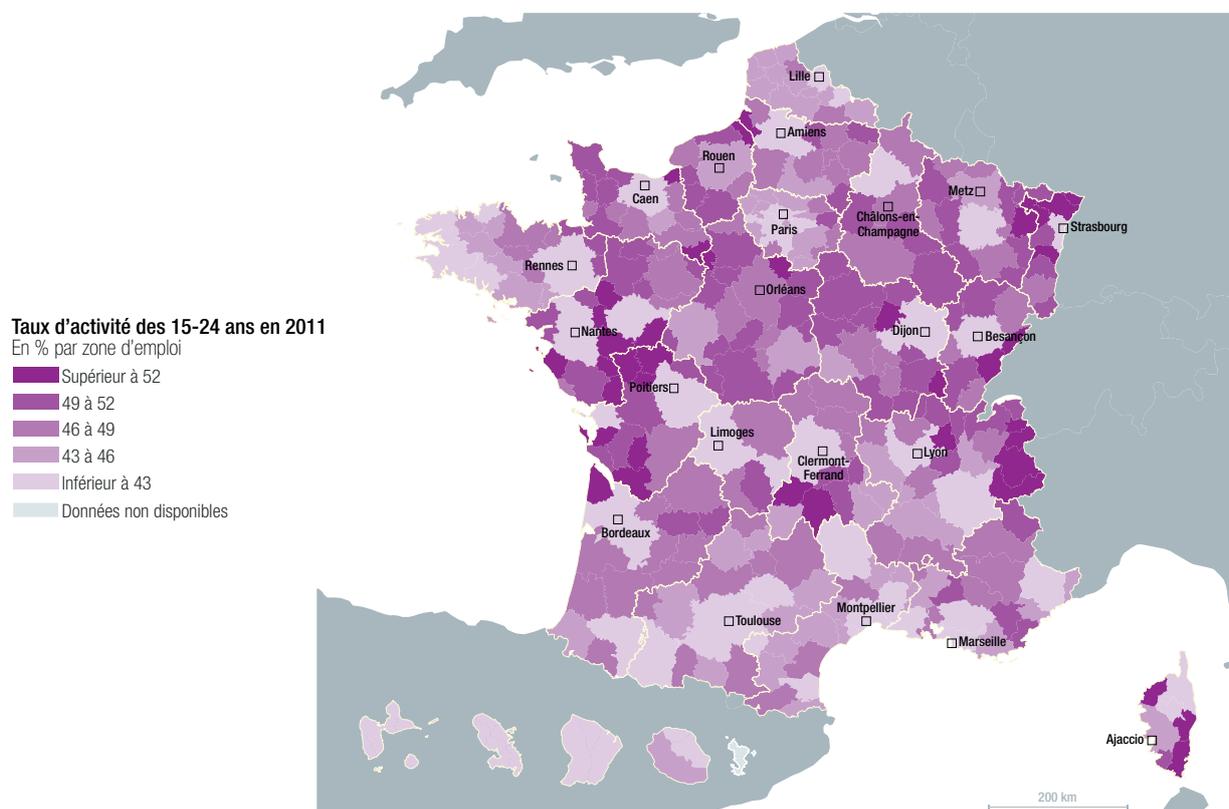
Des jeunes actifs de plus en plus tard sur le marché du travail

Nombreux à poursuivre des études, les jeunes sont peu présents sur le marché du travail : en 2011, 44 % des 15-24 ans en France et 37,5 % dans les DOM sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage selon les critères du Bureau international du travail (BIT).

Les **taux d'activité les plus bas chez les jeunes** se retrouvent dans les zones d'emploi dotées de grandes métropoles et, donc, de pôles universitaires : à Lille, Montpellier, Aix-en-Provence ou encore Marseille. Dans les DOM, cette faible proportion s'explique, notamment, par une forte part de jeunes non insérés.

Ce sont les jeunes les plus diplômés qui entrent naturellement le plus tard sur le marché du travail; par conséquent, ils sont relativement moins représentés parmi les actifs de 15-24 ans. À l'inverse, les moins diplômés sont plus nombreux à être actifs. Avec l'allongement de la durée des études, le taux d'activité des jeunes entre 15 et 24 ans a beaucoup diminué avant 1995, d'abord pour les 15-19 ans puis, à partir du début des années 1980, pour les 20-24 ans. ■

Carte 8 ► Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans par zone d'emploi

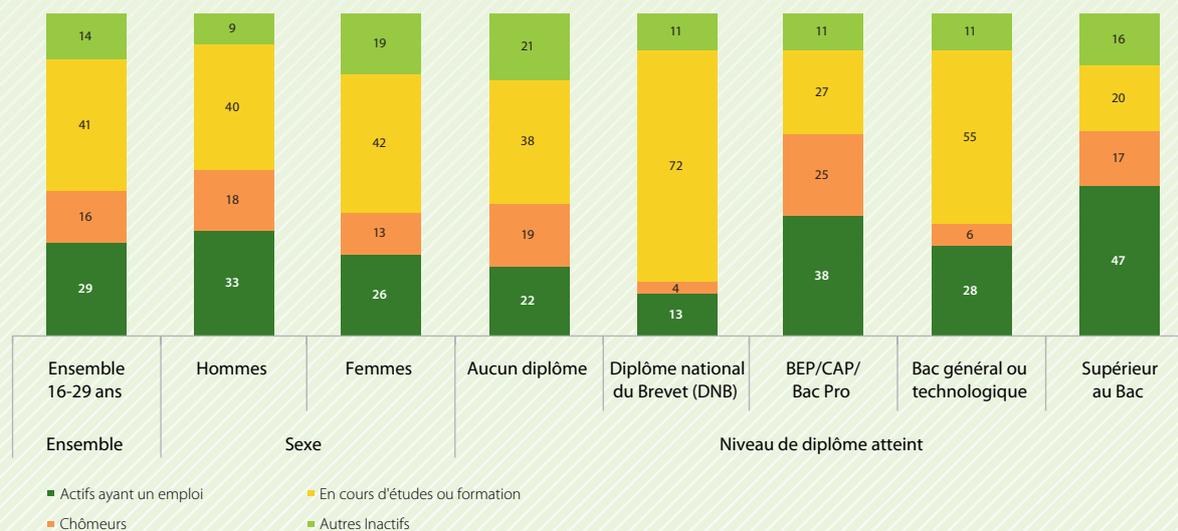


► L'ACCÈS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI, UN VÉCU DIFFICILE DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES

Les jeunes résidents des ZUS souffrent d'un accès à l'emploi difficile. Ainsi, seuls 29% des jeunes de 16 à 29 ans occupent un emploi et un sur six se déclare au chômage, le taux de chômage atteignant 36%. De façon générale, les femmes et les faibles niveaux d'études sont plus exposés au non-emploi. Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes des ZUS occupent très majoritairement un poste avec un faible niveau de qualification et sont sous-représentés dans le secteur public par rapport aux 30 ans et plus. En sortant plus souvent de manière précoce du système scolaire avec peu de qualifications, leurs difficultés sur le marché du travail s'accroissent. Lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes en ZUS peuvent rencontrer des conditions de travail plus difficiles (précarité de l'emploi, temps partiel, faibles responsabilités, etc.). Moins de 50% des jeunes de 16 à 29 ans sont actifs (en emploi ou au chômage), taux qui est encore plus faible chez les femmes (39%) et pour les jeunes ayant un faible niveau de qualification. Cette inactivité est principalement

due à la poursuite d'études ou de formation (41%). Lorsqu'ils sont en recherche d'emploi, les jeunes résidant en ZUS éprouvent des difficultés qui se cumulent : la rareté des offres, un manque d'expérience ou de relations. Un jeune sur dix en recherche d'emploi déclare avoir rencontré des difficultés dans ses recherches du fait de son quartier de résidence. Toutefois, un jeune sur sept déclare n'être ni en emploi, ni au chômage, ni en formation. Cette proportion atteint plus de 20% chez les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme. Sur l'ensemble des 16-29 ans, trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en poursuites d'études (chômeurs et autres inactifs), ce taux étant le plus élevé pour les moins qualifiés (40% des sans-diplôme). Par rapport à leurs aînés, les jeunes de 16 à 29 ans en emploi montrent, sous certains aspects, plus de flexibilité dans leurs conditions de travail (travail plus fréquent le week-end ou le soir). Pour autant, les jeunes sont très majoritairement satisfaits de leur emploi (à plus de 80%).

Graphique 1 ► Situation des jeunes de 16 à 29 ans résidant en ZUS vis-à-vis de l'emploi (au sens du BIT), selon le sexe et le niveau de diplôme



Source : Observatoire national de la politique de la ville, rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2013.

Définitions

Part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur : Cet indicateur prend en compte les 30-34 ans non scolarisés, titulaires d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère), ou d'un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, d'un doctorat. Il est exprimé en pourcentage et rapporté à la population de cette classe d'âge.

Part des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire : Le taux de décrochage scolaire représente la part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation, et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle autre que le brevet des collèges.

Part des jeunes sans diplôme : L'indicateur est le rapport entre les individus âgés de 15 à 24 ans qui ne poursuivent ni études ni formation et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés, et l'ensemble de la population de la même classe d'âge.

Part des jeunes non insérés : L'indicateur est le rapport entre les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement

d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, et l'ensemble de la population âgée de 15 à 24 ans.

Taux d'activité des jeunes : C'est le rapport entre le nombre d'actifs et l'effectif total de cette classe d'âge. La population active comprend celle ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Taux de migration : Solde migratoire apparent (entrées nettes des sorties) rapporté à la population de référence.

Bibliographie

BACCAÏNI B., « Recensement de la population de 2006 – Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs », *Insee Première* n°1248, juillet 2009.

BACCAÏNI B., « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », in *INED Population* volume 62, 2007.

BEFFY M., LEPRÉVOST É., MARTINELLI D., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première* n° 1219, janvier 2009.

BERNIER M., MARIN L., « Des départements d'outre-mer marqués par les difficultés sociales et les inégalités », *Compas études* n°9, Centre d'observation de la société, 2013.

BOUDESSEUL G., CARO P., GRELET Y., VIVENT C., « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage », *Cereq*, MEN-DEPP, 2014.

LE RHUN B., MINNI C., « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », *Note d'Information* 12.09, mai 2012.

LE RHUN B., POLLET P., « Diplôme et Insertion professionnelle », *France, portrait social*, Insee références édition 2011.

MEN-DEPP, « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information* 12.15, septembre 2012.

MEN-DEPP, *Géographie de l'école* n° 11, 2014.

ONZUS, Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2013*, novembre 2013.